

87, Rue de Lannoy  
angle du  
Boulevard de Bellort  
C'est la nouvelle adresse  
de  
**CARETTE**  
La plus importante  
maison de  
**VÊTEMENTS**  
SUR MESURE

# Journal de l'Est

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et limitrophes..... 3 mois, 12,00; 6 mois, 23,00; 1 an, 45,00  
France et Belgique..... 3 mois, 13,00; 6 mois, 25,00; 1 an, 48,00  
Union postale..... 3 mois, 22,00; 6 mois, 43,00; 1 an, 82,00

REDACTION-ANNONCES  
ABONNEMENTS

ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 1180.  
TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37.  
Chèques postaux 57 Lille.

CETTE ANNEE  
**CARETTE**  
TAILLEUR  
OFFRIRA  
à tous ses clients  
UNE  
**JOLIE BROUSSE**  
A HABITS

## Le relèvement du franc

### Le Conseil des Ministres approuve les projets du Gouvernement

### M. Poincaré demandera leur discussion immédiate mardi

#### En clôture de jeudi :

La livre est cotée. . . 90,575  
Le dollar . . . . . 21,245

#### Clôture de la veille :

La livre . . . . . 90,90  
Le dollar . . . . . 21,34

AU CONSEIL DES MINISTRES

### LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

Paris, 17 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand.

Le Conseil a approuvé les diverses mesures arrêtées hier dans la conférence tenue sous la présidence de M. Raymond Poincaré, savoir :

- 1<sup>o</sup> Répression des fraudes fiscales par un contrôle plus rigoureux des valeurs mobilières et renforcement des pénalités;
- 2<sup>o</sup> Répression de la spéculation sur le franc et les fonds publics;
- 3<sup>o</sup> Institution d'un double décime sur l'ensemble des impôts;
- 4<sup>o</sup> Autorisation de procéder par décret aux mesures de réorganisation administrative nécessaires pour réaliser un milliard d'économies budgétaires.

Le gouvernement posera la question de confiance sur ces différents projets. Il demandera aux commissions de les rapporter sans retard de façon qu'ils puissent être discutés à la séance de mardi.

### Suspension d'une partie des importations

Sur la proposition du ministre du commerce, le Conseil a décidé le dépôt d'un projet de loi autorisant le gouvernement à suspendre par décret les importations qui ne correspondent pas à des nécessités nationales.

### LES MESURES NOUVELLES

À l'issue de la séance de la Chambre, M. de Lasteyrie a déposé, sur le bureau de la Chambre, deux projets de loi contenant les diverses mesures arrêtées, ce matin, au conseil des ministres.

### La répression de la spéculation

Le premier projet est relatif à la répression de la spéculation. Il comporte :  
1<sup>o</sup> Le renforcement du contrôle des opérations de change par l'autorisation préalable des Chambres de commerce pour les achats de devises étrangères effectués dans un but spéculatif.  
2<sup>o</sup> La répression d'une autorisation préalable du ministre des finances; autorisation révoquée en cas d'abus pour la tenue du répertoire des changes.

### L'équilibre du budget des dépenses recouvrables

Le deuxième projet est relatif aux diverses dispositions fiscales ou autres tendant à assurer l'équilibre du budget des dépenses recouvrables.

Ces dispositions sont les suivantes :  
a) Réstitution d'un milliard d'économies. Le gouvernement réclame, à cet effet, le droit d'opérer par décret toutes les rectifications administratives nécessaires.  
Tout décret qui apporterait des modifications sur les vœux devra être soumis, dans un délai de six mois, à la sanction législative.  
Aucune création d'emploi ou recrutement de personnel ne pourra, à partir de maintenant, avoir lieu dans ceux des services qui tiennent leur existence de la loi.

b) Répression des fraudes par le renforcement du contrôle sur les signes extérieurs et par l'établissement d'un carnet de coupons pour les titres au porteur.  
c) Création de ressources nouvelles. Le gouvernement demandera 1 milliard d'économies. Le double décime portera sur l'ensemble de nos contributions sauf sur les droits de douane ayant un caractère protecteur. Il demandera également la limitation de certains fonds communaux; il proposera enfin la révision, en 1924, des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties.

d) Accroissement du recouvrement de l'impôt. Le ministre des finances demande une bonification d'intérêt en cas de paiement par anticipation des contributions directes et inversement une majoration à la charge du contribuable, en cas de paiement tardif de ses contributions. Le ministre demande également une limitation de la faculté de paiement en rentes de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

### UNE CAISSE DE PENSIONS DE GUERRE

Le gouvernement propose la création d'une caisse de pensions de guerre destinée à assurer, au moyen d'une annuité constante, la charge de ces pensions et à alléger en conséquence la charge budgétaire des prochaines années.

Ces diverses mesures permettront au gouvernement de disposer d'environ sept milliards d'économies ou de ressources supplémentaires.

## BILLET PARISIEN

### Les devoirs des parlementaires

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 17 janvier. (Minuit).

Tous ceux qui s'étaient rendus aujourd'hui au Palais-Bourbon, comme on se rend au théâtre, auront été déçus. Non pas que la séance ne fut pas émouvante, mais les déclarations du Président du Conseil n'ont pas fourni l'occasion souhaitée par quelques parlementaires, d'un débat passionné, qui se fut terminé dans le calme et la confusion. C'est tout juste s'il y eut une rapide passe d'armes entre M. Poincaré et les députés de l'extrême-gauche, toujours prêts à se réjouir des malheurs de la Patrie, comme le fait remarquer le Président du Conseil.

L'assaut donné par l'extrême-gauche n'avait d'autre but que de discréditer, dans l'opinion, le gouvernement et la majorité de la Chambre; le Président du Conseil n'eut pas de peine à démontrer que notre situation économique ne correspondait nullement aux fluctuations de notre monnaie. Au demeurant la dévaluation de l'Allemagne est la vraie cause de la dévalorisation.

Est-ce par hasard le parti socialiste qui avait obtenu de l'Allemagne qu'elle exécutât ses engagements?

Le discours du Président du Conseil fut suivi d'une petite manœuvre que nous verrons se renouveler au cours de la discussion du budget : il faut faire des économies; tous le monde tombe d'accord tant que l'on se contente d'agiter des principes. Au moment de passer des paroles aux actes, des défaillances se produisent. Cela est humain. Mais il est humain également de céder devant une volonté ferme et sûre de soi. M. Poincaré l'a compris; il a posé avec énergie la question de confiance au sujet de la discussion de la nouvelle loi des pensions.

La catégorie des citoyens à laquelle s'appliqueraient les dispositions de la nouvelle loi, est incontestablement une des plus intéressantes; mais, comme le dit justement M. Poincaré, l'intérêt même des pensionnés exige que le franc soit arrêté sur la pente où il risque de descendre. A quoi servirait-il de leur verser des indemnités supplémentaires, si le rachat de la vie les obligeait à dépenser davantage?

Nous n'hésitons pas à le dire : les véritables défenseurs des pensionnés, ce sont les parlementaires résolus à mener jusqu'au bout la politique d'économie préconisée par le gouvernement. Peut-être — et encore ce n'est pas sûr — ces députés compromettent-ils leur popularité? Mais ils auront fait leur devoir, car il est des cas où le devoir ne comporte pas d'alternatives.

### UN DIRIGEABLE AMÉRICAIN ROMPT SON ATTACHE ET S'EN VA À LA DÉRIVE

Mais l'équipage se rend maître de sa direction et l'aéronef atterrit à son point de départ.

Lakehurst, 17 janvier. — Le dirigeable américain « Shenandoah », en proie à de très graves avaries, a été contraint de rompre les attaches qui le retenaient à son point de départ et de se diriger vers le Sud-Est et était parti à la dérive et bientôt perdit de vue. Il y avait trente heures à bord.

Mais ce matin, le dirigeable a obéi à un signal annonçant que maître de sa direction, il survole New-Brunswick, naviguant par ses propres moyens.

Lundi, une dernière dépêche de New-York signalait que le « Shenandoah » a atterri à l'aérodrome de Lakehurst, son port d'attache.

### L'affaire des carnets médicaux de Marseille

Deuxième audience

Marseille, 17 janvier. — Au début de la deuxième audience de l'affaire des carnets médicaux, le tribunal repousse toutes les conclusions déposées par les avocats de quelques inculpés, qui tendent notamment par un supplément d'empêchement, à retarder l'ouverture des débats sur le fond; puis on procède à l'appel des six cents témoins.

L'appel des témoins terminé, M. David présente des conclusions tendant à la récusation de tous les témoins faisant partie d'une Association de nullité.

Il est décidé que la défense aura le droit de récusier individuellement chaque témoin. L'incident est clos.

On règle le programme de l'audience de vendredi.

### Les céréales seront cotées à nouveau à la Bourse du Commerce

L'assemblée générale des membres des chambres syndicales des grains et farines a décidé, par 41 voix contre 17, de reprendre, dès aujourd'hui, la cotation des avoines, seigles, blés et farines.

### Déclarations de M. Dariac

Le président de la Commission du budget n'est pas partisan d'une augmentation de 30 % sur tous les impôts.

Interviewé, M. Dariac, président de la Commission des Finances de la Chambre, a déclaré qu'il n'était pas partisan d'une augmentation de 30 % sur tous les impôts.

Les solutions proposées par le gouvernement, ajoute-t-il, devront être examinées avec sang-froid et avec la ferme volonté d'aboutir vite et bien; mais il importe aussi que ces mesures soient examinées dans leurs diverses répercussions et d'une manière approfondie.

## A LA CHAMBRE

### LE MINISTRE DES FINANCES DÉPOSE LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

# Importantes déclarations de M. Poincaré

« Nous aurons raison de la téméraire offensive qu'on a eu la folie de déclancher contre notre devise nationale, si nous enlevons les prétextes à ceux qui les dirigent », déclare le Président du Conseil.

### Les demandes d'interpellation sont renvoyées à la suite

Paris, 17 janvier. — Malgré le mauvais temps, le public est venu en foule assister cet après-midi au Palais-Bourbon.

Les députés s'empressement de signer leurs banes, aussitôt que M. Raoul Péret prend place au fauteuil présidentiel.

M. Poincaré, Maginot et Lasteyrie sont au banc du gouvernement.

La séance est ouverte à 15 h. 10.

### LE DEPOT DES PROJETS FISCAUX

Le ministre des Finances monte aussitôt à la tribune et dépose les projets fiscaux annoncés.

### Déclarations de M. Poincaré

M. Poincaré lui succède aussitôt. La Chambre écoute dans le plus grand silence.



M. POINCARÉ, Président du Conseil

Le président du Conseil, M. Poincaré exprime le vœu de voir la Commission des Finances rapporter rapidement ces projets pour que la Chambre puisse les discuter au début de la semaine prochaine.

M. Dariac déclare que la Commission des Finances est prête à discuter ces projets.

On dit que le pays est inquiet. Le pays a connu des moments autrement graves et si nous avons triomphé de ces difficultés pendant la guerre, ce n'est pas seulement grâce à la valeur des chefs et des soldats; mais c'est aussi grâce à la sagacité de la nation qui a su demeurer étroitement unie et qui ne s'est pas laissé ébranler dans sa fermeté.

### L'OFFENSIVE CONTRE LE FRANC

M. Poincaré. — Déjà, depuis avant-hier, il est sur que le Gouvernement annonce sa tentative de prendre des mesures nécessaires pour que le franc se rétablisse. (Applaudissements.)

Nous aurons raison de la téméraire offensive qu'on a eu la folie de déclancher contre notre devise nationale, si nous enlevons les prétextes à ceux qui la dirigent.

Par suite de la dévaluation de l'Allemagne et seulement par suite de cette dévaluation, nous avons dû faire face aux dépenses énormes des pensions et des régions libérées et nous avons dû recourir à l'emprunt.

M. Poincaré rappelle comment l'Allemagne ayant demandé un moratoire de plusieurs années, notre alliée alla croissant.

La loi économique, c'est que la valeur de la monnaie d'un pays est fonction de l'équilibre budgétaire de ce pays.

Il faut donc présenter un budget en parfait équilibre.

Les spéculateurs contre le franc seront les mauvais marchands de leur pays.

M. Poincaré explique la position du Gouvernement qui a décidé, pour rétablir l'équilibre budgétaire, de demander de nouvelles ressources.

Si des dépenses nouvelles sont proposées, si urgentes qu'elles soient, il faudra trouver des ressources correspondantes. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Le Gouvernement n'acceptera pas le projet des pensions tel qu'il revient au Sénat, mais le projet qu'il remettra sur le métier, d'accord avec la Commission de la Chambre, il ne le laissera dévier que la condition qu'il soit accompagné de ressources correspondantes. (Applaudissements.)

M. Legel, président de la Commission des pensions, demande au président du Conseil de ne pas considérer les dépenses résultant du projet sur les pensions comme des dépenses nouvelles.

M. Poincaré. — Le Gouvernement n'admettra pas que la Chambre vote une dépense si urgente, si sacrée qu'elle soit, sans qu'elle mette en face des ressources correspondantes. S'il y a 200 millions de dépenses, il faudra 200 millions d'impôts nouveaux.

Nous ne laisserons pas, nous étant ministres, voter un centime de dépenses sans recettes correspondantes. (Vifs applaudissements.)

M. Bouysou maintient sa demande de discussion immédiate.

M. About, grand mutilé de guerre, très applaudi au centre et sur divers bancs, déclare que ses amis et lui suivront le Gouvernement et qu'en agissant ainsi, ils ne voteront pas contre les fonctionnaires.

La clôture du débat est votée à mains levées.

LA FIXATION DE LA DATE RENVOYÉE EN FIN DE SÉANCE

Le président met aux voix le renvoi à la fin de la séance, demandé par le Gouvernement, de la fixation de la date de l'interpellation de M. Bouysou.

Le renvoi est voté par 394 contre 180.

### LA LOI SUR LE BIEN DE FAMILLE INSAISSISSABLE

La Chambre adopte sans débat divers projets notamment à l'unanimité, la proposition de loi de M. Leure, député du Nord, et de plusieurs de ses collègues, tendant à harmoniser la loi sur le bien de famille insaisissable avec les autres lois sur la petite propriété et, notamment, avec la loi du 3 décembre 1922.

### LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, ayant pour objet de modifier certaines dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires.

L'ensemble du projet mis aux voix est voté par 445 voix contre 120.

### LES INTERPELLATIONS SUR LES PROJETS FISCAUX

Le Président donne lecture de toutes les interpellations relatives aux projets fiscaux du Gouvernement et demande à celui-ci quelle date il propose pour leur discussion.

M. Poincaré déclare qu'il ne concerne les interpellations relatives aux projets du Gouvernement, on aura l'occasion de s'expliquer la semaine prochaine, quand ces projets viendront en discussion. Quant à l'interpellation de MM. Blum et Vincent Auriol, qui se rapporte à la politique extérieure à celle de la baisse du franc, les interpellateurs, pourvu qu'ils le désirent, développeront leurs idées dès demain dans les interpellations sur la politique extérieure.

Quant à l'interpellation de M. Bouysou, relative à la loi sur les pensions, M. Poincaré demande qu'elle soit fixée à un mois. D'ici là, le Gouvernement se présentera devant la Chambre pour s'efforcer de régler la question dans les conditions qu'il a indiquées. Si M. Bouysou estime, à ce moment qu'il n'a pas satisfaction, il pourra alors développer son interpellation. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

M. Bouysou déclare qu'il prend acte des paroles du Président du Conseil.

M. Poincaré. — Ceux qui ont confiance dans le Gouvernement, n'ont pas besoin d'une formule. Le Gouvernement déposera devant la Chambre et devant le Sénat, les projets sur lesquels il espère se mettre d'accord avec la Commission des finances avant un mois.

Il réplique que le Gouvernement n'aurait pas la possibilité de procéder aux élections avant le mois de mai; la Chambre a largement le temps de voter un budget en équilibre et un budget des pensions en équilibre. Le Gouvernement insistera devant le Sénat avec la même énergie que devant la Chambre, en posant la question de confiance, pour le vote rapide d'un projet de pensions complètement équilibré. (Applaudissements.)

M. Taittinger dit que ses amis et lui préféreraient ne pas être réduits à avoir voté la loi de confiance, mais qu'ils ont voté la loi de confiance, qui, si elle est votée, aura pour effet de donner à la Chambre, en ce qui concerne les pensions, une situation qui n'est pas satisfaisante dans le pays, les voteront les mesures de renforcement qui proviennent de l'adoption du projet de loi sur les pensions tel qu'il le comprend.

M. Poincaré répond qu'il est prêt à se rallier à la solution proposée par le rapporteur général, étant entendu que les ressources offertes au projet de loi des pensions seront votées en plus des ressources demandées par le Gouvernement.

### LA QUESTION DE CONFIANCE

Le renvoi à la suite des interpellations, demandé par le Gouvernement, qui pose la question de confiance, est ensuite mis aux voix.

Il est adopté par 380 voix contre 215.

La séance est levée à 19 h. 15. Séance vendredi, 15 h. Suite des interpellations sur la politique extérieure.

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 16 h. 25.

Après l'interpellation de plusieurs orateurs, M. Poincaré explique la position du Gouvernement qui a décidé, pour rétablir l'équilibre budgétaire, de demander de nouvelles ressources.

Si des dépenses nouvelles sont proposées, si urgentes qu'elles soient, il faudra trouver des ressources correspondantes. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Le Gouvernement n'acceptera pas le projet des pensions tel qu'il revient au Sénat, mais le projet qu'il remettra sur le métier, d'accord avec la Commission de la Chambre, il ne le laissera dévier que la condition qu'il soit accompagné de ressources correspondantes. (Applaudissements.)

M. Legel, président de la Commission des pensions, demande au président du Conseil de ne pas considérer les dépenses résultant du projet sur les pensions comme des dépenses nouvelles.

M. Poincaré. — Le Gouvernement n'admettra pas que la Chambre vote une dépense si urgente, si sacrée qu'elle soit, sans qu'elle mette en face des ressources correspondantes. S'il y a 200 millions de dépenses, il faudra 200 millions d'impôts nouveaux.

Nous ne laisserons pas, nous étant ministres, voter un centime de dépenses sans recettes correspondantes. (Vifs applaudissements.)

M. Bouysou maintient sa demande de discussion immédiate.

M. About, grand mutilé de guerre, très applaudi au centre et sur divers bancs, déclare que ses amis et lui suivront le Gouvernement et qu'en agissant ainsi, ils ne voteront pas contre les fonctionnaires.

La clôture du débat est votée à mains levées.

### LE RETOUR DE LA RUHR

Les régiments de la 1<sup>re</sup> Division d'Infanterie détachés dans la Ruhr depuis le 8 mai 1923, sous les ordres du général Cuny, commandant l'infanterie de la 1<sup>re</sup> Division, rentreront, vendredi soir, dans leur garnison; ce sont: le 43<sup>e</sup>, à Lille; Arras, Valenciennes; le 1<sup>er</sup>, à Cambrai; Avesnes; le 110<sup>e</sup>, à Dunkerque; Roulogne, Compiègne.

Avant leur départ, le général Caron, commandant le 32<sup>e</sup> Corps d'Armée, a adressé, par ordre n° 101, ses remerciements et ses félicitations aux chefs de la 1<sup>re</sup> Région et à leurs beaux régiments.

M. Poincaré. — Le Gouvernement n'admettra pas que la Chambre vote une dépense si urgente, si sacrée qu'elle soit, sans qu'elle mette en face des ressources correspondantes. S'il y a 200 millions de dépenses, il faudra 200 millions d'impôts nouveaux.

Nous ne laisserons pas, nous étant ministres, voter un centime de dépenses sans recettes correspondantes. (Vifs applaudissements.)

M. Bouysou maintient sa demande de discussion immédiate.

M. About, grand mutilé de guerre, très applaudi au centre et sur divers bancs, déclare que ses amis et lui suivront le Gouvernement et qu'en agissant ainsi, ils ne voteront pas contre les fonctionnaires.

La clôture du débat est votée à mains levées.

## Les Grandes Fêtes de la Préfecture du Nord

Nous rappelons à nos lecteurs que demain, samedi 19, et dimanche 20 janvier, à 14 heures, les portes de la Préfecture du Nord seront ouvertes à tous ceux qui voudront participer aux grandes fêtes de bienfaisance que consacreront ces deux grandes journées, dont nous publions le programme complet.

Nos concitoyens voudront assister nombreux à cette grande fête de charité.

Madame Rebox, directrice du « Journal de Roubaix », qui tiendra le compteur de la presse, tient à remercier les commerçants roubaixiens qui, spontanément, ont bien voulu lui envoyer des lots pour son compteur.

Nous nous ferons un devoir et un plaisir de publier les noms de ces inconnus, dont la générosité aidera au soulagement de bien des infortunes.

Nous avons appris avec plaisir que les commerçants de Tourcoing ont envoyé des lots importants aux Amis de Lille, qui apportent le concours le plus empressé à cette démonstration.

Un manège de fourrure, une chambre d'enfant, des meubles de meilleur goût, des toilettes magnifiques, des œuvres d'art de meilleur goût, etc., seront mis en loterie; cette loterie sera tirée quinze jours après les fêtes.

Le prix du billet est de un franc.

### LES DIVERSES MANIFESTATIONS DE BIENFAISANCE

LA LA PRÉFECTURE (19-20 JANVIER 1924)

Le Comité d'organisation rappelle que le 19 janvier s'ouvriront à la Préfecture, les grandes fêtes de bienfaisance organisées sous le haut patronage de M. le Préfet du Nord, de M. le Président du Conseil général, de M. le général commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée, de M. le Maire de Lille, et avec le concours de « Amis de Lille ».

Le caractère de bienfaisance et de solidarité de cette manifestation qui appelle la plus grande sympathie, a permis à ses promoteurs de recueillir, sans aucune distinction de partis, les concours les plus précieux.

Le Comité a arrêté les dernières dispositions et fixé définitivement le programme de ces journées dont le produit est destiné aux œuvres suivantes :

Aide aux orphelins et veuves de la guerre (œuvre de Madame la Maréchale Foch); Association de secours mutuels des Journalistes du Nord;

Œuvres d'évangiles; Société de protection des enfants du premier âge;

Œuvre des mères abandonnées; Œuvre qui a la souscription ouverte pour l'érection à Lille d'un monument aux morts de la guerre et fusillés lillois.

Une importante vente de charité comportant sept comptoirs se tiendra dans les grands salons de la Préfecture.

Salon des Maréchaux. — Comptoir de l'Association d'anciens veuves et orphelins de la guerre (œuvre de Madame la Maréchale Foch), et comptoir de l'Association des veuves de la guerre.

Le Salon Central groupera les comptoirs de l'Œuvre des mères abandonnées; enfin le comptoir des Commerçants lillois qui, dans un geste admirable de générosité, ont voulu apporter un concours efficace aux manifestations de ces deux journées en abandonnant le produit de leur recette aux œuvres qui concourent à la fête.

Au Salon Richelieu seront dressés les comptoirs des Œuvres d'évangiles. D'habiles artisans, clients de céder confectionneront sous les yeux des visiteurs divers objets qui seront mis en vente au profit des œuvres. Cette exhibition ne constituera pas le moindre attrait des journées.

Les comptoirs seront ouverts le samedi 19 et le dimanche 20 janvier, de 2 h. à 7 h. du soir.

Dans la grande galerie sera installé un buffet qui fonctionnera sans interruption pendant toute la durée des fêtes.

Le samedi à 3 h. 30, thé dansant dans la grande salle des fêtes. Au cours de l'après-midi un programme des belles chassons françaises depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours sera exécuté par l'élite des artistes de nos grandes scènes, parmi lesquels nous citerons la célèbre Mme Anna Tillett.

Le soir à 9 h. 30, grand bal avec deux orchestres. Le programme comporte en intermèdes l'exécution par les premiers sujets de notre Académie nationale, les jolies danses françaises depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Un cotillon est prévu avec distribution de gracieux et amusants accessoires.

Le dimanche 20 janvier, pendant que se poursuivront les ventes aux différents comptoirs, des récréations diverses seront concurrencées aux enfants: Guignol, séance de prosaïdification, ballet russe, cinéma, loteries, jeux divers.

Enfin à 8 h. 30 du soir, un gala d'opéra-clôture la journée. Des assauts à l'épée et au duel, par les meilleurs tireurs de la région et de Paris précéderont des reconstitutions de combats historiques en costumes de l'époque. Une partie de concert viendra ajouter au charme de la soirée.

Les prix d'entrée sont fixés ainsi qu'il suit :

Entrée à la Préfecture: 5 fr., les enfants au-dessous de 15 ans accompagnés de leurs parents entrant gratuitement.

Samedi 19, 9 h. 30. — Bal: 25 fr. comprenant l'entrée à la Préfecture (tenue de soirée).

Dimanche 20, 3 h. — Fêtes enfantines: adultes 5 fr.; enfants, 2 fr.

Dimanche 20, 8 h. 30. — Gala d'opéra: 5 fr. comprenant l'entrée à la Préfecture.

La distribution des cartes a lieu tous les jours de 8 h. du matin à midi et de 2 h. à 6 h. du soir au Pavillon touristique, place de la Gare; au siège des « Amis de Lille », 119, rue de l'Hôpital-Militaire, ainsi qu'à la Préfecture (pièce de la Réceptions) et des bureaux sont installés en permanence pour maintenir et fonctionner pendant toute la durée des fêtes.

Les Compagnies de Tramways ont bien voulu organiser un service de nuit, de minuit à 2 heures du matin, pour le soir de bal, dans les limites de l'œuvre de Lille. Un prix unique de 5 francs par personne a été consenti sans distinction de classes.

Les départs auront lieu, toutes les demi-heures, à l'heure et à la demande.

Les billets de tramways sont délivrés.